

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU GRAND GUÉRET**
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à seize heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 05 avril 2024

Étaient présents : M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Eric CORREIA, M. François VALLES, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, M. Eric BODEAU, Mme Armelle MARTIN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Était excusé et avait donné pouvoir de vote : M. Jean-Luc BARBAIRE à Mme Armelle MARTIN,

Étaient excusés : /

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 1

Nombre de membres excusés : /

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 17

Quorum : 9 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Pierre AUGER

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AUX ASSOCIATIONS- ANNEE 2024

Rapporteur : M. Eric BODEAU

Vu la délibération n°124/20 du Conseil Communautaire en date du 24 septembre 2020, modifiée par la délibération n°175/21 du 29 juin 2021, donnant délégation au Bureau Communautaire pour autoriser, au nom de la Communauté, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Il est à noter que pour les associations dont le nombre d'habitants intervient dans le calcul de l'adhésion, celui-ci est fixé par l'INSEE au 01/01/2024 à 28 494 habitants.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité :

- autorisent pour l'année 2024, le renouvellement de l'adhésion aux associations, sous réserve de la transmission des bulletins d'adhésion,
- autorisent Monsieur le Président à signer tous les actes relatifs aux versements desdites adhésions.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

 

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Pierre AUGER



ADHESIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES POUR L'ANNEE 2024 Population 28 494

STRUCTURE	2024 : PROPOSITION MONTANTS DES ADHESIONS APPEL A COTISATIONS EN €
BUDGET PRINCIPAL	
DIRECTION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
AMORCE (Accompagnement des Collectivités en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion de cycle de l'eau)	758,00 €
ATMO (Observatoire Régional de l'Air Nlle Aquitaine)	3 305,30 €
ENERGIE PARTAGEE - CIRENA	569,88 €
AREC	1 200,00 €
CAUE	11 796,00 €
Fondation du Patrimoine Habitat	4 900,00 €
CRER	4 950,00 €
DIRECTION LECTURE PUBLIQUE	
ABF (Association des Bibliothécaire de France)	260,00 €
Amis de R. Margerit (les)	25,00 €
Amis de Tristan L'hermite (les)	25,00 €
CGHHLM - Généalogie en Marche et Limousin	52,00 €
DIRECTION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SPORT NATURE	
Initiative Creuse	6 818,68 €
ADRT	1 000,00 €
Fédération Française de cyclisme	900,00 €
ADI Nouvelle Aquitaine	2 849,00 €
DIRECTION DEVELOPPEMENT COLLABORATIF	
Réseau français des FABLAB	100,00 €
Leader France	750,00 €
Maison de l'Europe en Limousin -Centre Europe Direct	65,00 €
Recyclabulle	1 424,70 €
Réseau TELA	100,00 €
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES	
Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle Aquitaine	50,00 €
DIRECTION GENERALE	
3AR Achats publics responsables	1 100,00 €
Intercommunalité de France	3 135,00 €
Association des Maires et Adjointes de la Creuse - AMAC 23	1 387,72 €
Association des Maires Ruraux de la Creuse - AMR23	100,00 €
AAA23 (Agence Aménagement et Attractivité)	5 000,00 €
CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Pays Creusois)	2 329,52 €
RESAH	600,00 €
DIRECTION PETITE ENFANCE	
RESEAU ADERE	50,00 €
TOTAL	55 600,80 €
BUDGET TOURISME	
AFDPZ (Association Française des Parcs Zoologiques)	1 350,00 €
TOTAL	1 350,00 €
BUDGET TRANSPORTS PUBLICS	
AGIR le transport public indépendant	7 200,00 €
TOTAL	7 200,00 €